

Information de l'intermédiaire selon l'art. 45 LSA



En sa qualité d'intermédiaire d'assurance et conformément à l'art. 45 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA), grape insurance AG, Hardturmstrasse 132, 8005 Zurich, est tenue de vous communiquer au moins les informations suivantes:

1. Collaboration / relation contractuelle

grape insurance AG (ci-après « grape ») a conclu des conventions en qualité d'intermédiaire lié avec Quantum Leben AG (ci-après « Quantum Leben »), Städtle 18, 9490 Vaduz (Liechtenstein), et Squarelife Insurance AG (ci-après « Squarelife »), Landstrasse 33, 9491 Ruggell, Liechtenstein, et est rémunérée sur une base de commission pour chaque police d'assurance conclue par son intermédiaire. Outre l'intermédiation de contrats d'assurance, grape assure également la gestion des contrats.

2. Informations sur la formation initiale et continue du personnel

Le personnel de grape qui exerce une activité d'intermédiaire d'assurance est soumis à l'obligation de formation initiale et continue conformément à l'art. 43 LSA. Les organisations sectorielles reconnues par la FINMA surveillent le respect des normes minimales légales.

Toute demande concernant la formation initiale et continue peut être adressée à:

grape insurance AG
Hardturmstrasse 132
8005 Zurich
Tel. 044 586 55 07
support@grapehealth.ch

3. Offre d'assurance

grape vous propose pour le compte de Quantum Leben l'assurance perte de gain collective (indemnités journalières en cas de maladie) en conformité avec la LCA.

4. Responsabilité

En cas d'erreurs, de négligences ou de renseignements erronés, la responsabilité de grape s'applique dans le cadre des dispositions légales et contractuelles.

Si vous avez des questions ou des réclamations, veuillez contacter:

grape insurance AG
Hardturmstrasse 132
8005 Zurich
044 586 55 07
support@grapehealth.ch

5. Traitement des données personnelles

Les données personnelles obtenues dans le cadre de la gestion du contrat sont utilisées par grape ainsi que par Quantum Leben et Squarelife pour vous conseiller et pour la gestion de vos contrats d'assurance.

Le traitement des données est effectué dans le strict respect de la loi sur la protection des données (LPD). Vos données personnelles ne sont pas transmises à des tiers. Les partenaires contractuels ainsi que Quantum Leben et Squarelife ne sont pas considérés comme des tiers. Une transmission intervient à titre exceptionnel uniquement dans les cas pour lesquels la communication de données est prévue par la loi ou si la personne assurée y a consenti.

En règle générale, les données personnelles sont enregistrées sous forme électronique et/ou papier et ne sont conservées que pendant la durée requise par les dispositions contractuelles et légales. Les données personnelles sont ensuite supprimées.

Conformément à l'art. 25 de la LPD, vous avez le droit d'exiger des informations sur le traitement des données vous concernant auprès de grape ou Quantum Leben respectivement Squarelife.